

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

JURISPRUDENCE

Fosses d'aisance. — Arrêté du Maire. — Interdiction des fosses mobiles partout où la disposition des lieux permet l'établissement de fosses fixes. — Fixation du mode de construction de ces dernières fosses. — Détermination de leurs formes et dimensions ainsi que de celles des cuvettes, des tuyaux de chute et d'évent et de tous autres procédés d'aération.

Nullité de tel arrêté pour excès de pouvoir.

L'arrêté du Conseil d'état en date du 23 décembre 1892 qui annule l'arrêté du Maire de Granville pour excès de pouvoir est précédé des considérants suivants qui méritent d'être reproduits, car ils précisent très juridiquement la limite des attributions municipales sur cette matière :

« Considérant qu'il rentre dans les attributions de la police municipale d'ordonner l'établissement des fosses d'aisance dans les maisons, ateliers, bâtiments habités, et de prescrire certaines conditions d'exécution indispensables pour assurer la salubrité publique, telles que l'obligation de rendre les fosses étanches et d'en mettre la capacité en rapport avec la population des locaux à desservir ;

« Mais que le Maire de Granville par son arrêté interdit l'établissement de fosses mobiles partout où la disposition des lieux permettrait la construction de fosses fixes, et détermine le mode de construction, la nature des matériaux, les formes et dimensions des fosses, cuvettes, tuyaux de chutes et d'évent, le mode de fermeture des cuvettes, et les procédés d'aération ;

« Qu'en formulant ces prohibitions et injonctions par l'ensemble des dispositions de l'arrêté attaqué, le Maire de Granville a excédé ses pouvoirs, et que son arrêté doit être annulé »

LES MARCHÉS DÉCOUVERTS DE LYON

Nous avons examiné en un article qui a paru, il y a quelques mois, dans la *Construction lyonnaise*, la question si importante des marchés publics pour l'intérieur de la ville de Lyon et de sa banlieue.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 10 novembre, a longuement discuté sur les tarifs de perception des marchés découverts, mais n'a pas abordé l'étude générale des nouveaux emplacements à choisir pour desservir convenablement tous les quartiers.

Nous regrettons qu'il n'ait pas poussé plus loin son examen, car la question des installations nouvelles nécessite une solution prochaine.

En ce qui concerne les tarifs, nous empruntons à notre confrère, l'*Express* de Lyon, un intéressant article résumant les débats du Conseil, dans la séance précitée, et donnant quelques détails sur l'organisation actuelle des marchés lyonnais.

Nous partageons entièrement la manière de voir de notre honorable confrère, aussi, citerons nous textuellement son exposé de la situation et ses appréciations personnelles.

Une discussion aussi longue que confuse a eu lieu le 10 novembre au Conseil municipal au sujet de la forme de la perception du prix des places sur les marchés découverts de Lyon.

Les débats ont été si peu compréhensibles et si rares ont été les conseillers qui ont parlé d'une chose qu'ils connaissaient, que nous croyons devoir revenir sur cette question.

Elle est, en effet, fort intéressante, car le cahier des charges qu'il s'agissait de discuter touche aux maraîchers, aux approvisionneurs et aux revendeurs, et par contre-coup à toutes les ménagères lyonnaises.

Les marchés découverts de Lyon sont nombreux ; ils se tiennent sur les quais Saint-Antoine, de l'Archevêché, de Bondy, de Vaise, Saint Clair, des Célestins, de la Guillotière et des Brotteaux ; sur les places Saint-Jean, de la Boucle, de Choulans, de Trion, de Belfort, de la Martinière et Saint-Louis ; enfin sur le boulevard de la Croix-Rousse, le cours du Midi, la rue Garibaldi et au Grand-Trou.

Le nombre des maraîchers ou producteurs est très considérable ; pour en juger, il n'y a qu'à se trouver dès le matin, de 3 heures et demi à 4 heures et demi, suivant les saisons, à l'une des barrières d'octroi et constater le long défilé des voitures qui attendent l'heure réglementaire d'entrer dans la ville.

Au signal donné, toutes ces voitures s'ébranlent à la fois et c'est alors une course de vitesse à qui arrivera le premier sur le marché pour prendre sa place, course pour laquelle des amateurs pourraient fort bien établir un pari mutuel et des records spéciaux.

Ce concours n'a lieu qu'entre les maraîchers qui n'ont pas d'abonnements pour leur place, car les abonnés savent que leur emplacement est réservé et ils ne se pressent pas pour s'y installer, absolument comme le font les abonnés dans les théâtres.

Jusqu'ici la ferme des marchés avait exercé sur ses administrés, maraîchers, approvisionneurs ou revendeurs, une véritable tyrannie. Dès que le panier d'un maraîcher abonné dépassait les trois mètres auxquels il avait droit, le fermier venait lui imposer un supplément de 15 centimes ; l'adjudicataire prétenait, d'autre part, faire payer pour toute la marchandise qui se trouvait dans les voitures laissées sur la voie publique ; enfin, quand un abonné ne venait pas au marché, le même adjudicataire n'hésitait pas à louer sa place à un autre et par suite à tirer deux moutures du même sac.

Les plaintes des maraîchers restèrent longtemps inutiles ; les réclamants passaient pour grincheux et il n'était pas tenu compte de leurs protestations.

Mais, il y a un mois, la situation changea. Un certain nombre de maraîchers allant porter leurs doléances à un conseiller municipal, M. Valensaut, celui-ci les engagea à se syndiquer pour donner du poids à leurs réclamations ; ce conseil ne fut pas perdu et trois jours après le syndicat des maraîchers existait avec le nombre incroyable de dix-sept cents adhérents.

Cette fois l'administration comprit qu'il fallait prendre des mesures nouvelles et c'est pour cela que l'impression du cahier des charges de la ferme des places fut décidée afin qu'il put être discuté à l'aise.

La discussion du 10 novembre a modifié profondément ce cahier des charges. Producteurs, approvisionneurs et vendeurs ne sont plus des classes distinctes ; ils n'en forment qu'une, sous la dénomination de vendeurs de légumes.

Il était difficile, évidemment, de les différencier nettement. Tel producteur ou maraîcher, ramassant tous les produits des alentours avant d'arriver au marché, est en fait approvisionneur, pendant que tel approvisionneur, vendant en magasin après le marché, devient revendeur. Il n'eût été possible de classer que les revendeurs qui jouissent de l'autorisation de promener leurs charrettes dans les rues.

D'un autre côté, il fallait éviter qu'à un moment donné les approvisionneurs et revendeurs ne s'emparassent de toutes les places des marchés avant les maraîchers qui doivent attendre aux barrières l'heure réglementaire d'entrer en ville ; cet accaparement eût été une véritable « conjuration des farines » et une façon de presser sur les prix de vente.

Le Conseil a donc décidé d'abonner tous les maraîchers, approvisionneurs ou revendeurs qui le désireraient, le reste des places se partageant, à raison de 15 centimes le mètre, entre ceux qui récusent l'abonnement

Les places des abonnés se touchant toutes, le fermier ne pourra plus faire payer d'excédent à ceux dont les paniers empièteraient sur l'emplacement du voisin, puisque cet emplacement appartiendra audit voisin et non plus à la ferme.

Le maraîcher devra étaler toute la marchandise qu'il veut vendre, mais il pourra conserver dans sa voiture, sans payer aucun droit, les lots vendus d'avance et qu'il se propose de porter à domicile après le marché ; si la place lui manque pour son étalage, il s'abonnera à deux places au lieu d'une.

Les étals des bouchers, charcutiers, marchands de volailles, lapins, etc., s'aligneront dans une partie séparée.

Toutes ces réformes constitueront enfin des améliorations utiles, et le nouveau syndicat des maraîchers saura mettre promptement un terme aux abus de pouvoir des fermiers, s'il s'en commettait.

NOUVEAUX TRAMWAYS

Un nouveau tramway est demandé par la municipalité d'Écully. La ligne, qui serait construite à voie étroite, partirait du quai de Vaise, en face le pont Mouton, et aboutirait à 50 mètres de la place principale du bourg d'Écully.

Voici, à ce sujet, les renseignements qui nous sont donnés par l'arrêté du préfet du Rhône :

Article 1^{er}. — Il est ouvert une enquête sur l'avant-projet dressé, à la date du 25 juillet 1893, et présenté par le maire d'Écully, conformément à la délibération du Conseil municipal, du 30 du même mois, en vue d'obtenir, pour ladite commune, la concession d'une ligne de tramway à voie de 75 centimètres de largeur et à traction mécanique, allant de Lyon (quai de Vaise) à la place publique du bourg d'Écully, en suivant l'itinéraire ci-après :

Quai de Vaise (au droit du square situé en face et en aval du pont du Port-Mouton), rues Saint-Pierre de-Vaise, du Chapeau-Rouge, place du Marché, rue du Bourbonnais, traversée de la route nationale n° 7, chemin d'intérêt commun n° 27 et chemin de grande communication n° 13 bis, jusqu'à 50 mètres environ au delà de la place publique du bourg d'Écully.

Art. 2. — Le dossier complet de cet avant-projet sera déposé pendant un mois, du jeudi 20 novembre 1893 au samedi 16 décembre inclusivement, dans chacune des mairies de Lyon et de Limonest, pour être communiqué pendant cet intervalle de temps aux personnes qui voudraient en prendre connaissance. En outre, le plan de traverse de la commune d'Écully sera déposé en même temps à la mairie de ladite commune et dans le même but.

Art. 3. — Un registre sera ouvert pendant le même temps et aux mêmes lieux pour recevoir les observations auxquelles pourra donner lieu le projet présenté.

Art. 4. — A l'expiration du délai ci-dessus fixé, la commission constituée, comme il est dit à l'article 5 ci-après, se réunira à la Préfecture du Rhône, sur la convocation qui lui en sera faite, pour examiner les observations consignées au registre d'enquête. Cette commission entendra les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, employés dans le département, et, après avoir recueilli, auprès de toutes les personnes qu'elle jugera utile de consulter, tels renseignements dont elle croira avoir besoin, elle donnera son avis motivé tant sur l'utilité du projet présenté que sur les diverses questions qui auront été posées par l'administration ou soulevées au cours de l'enquête. Lesdites opérations de la commission, dont elle dressera procès-verbal, devront être terminées dans un délai de quinze jours.

Art. 5. — Cette commission sera composée de :

MM. GONNARD, ingénieur des hospices civils de Lyon ; JOANNARD, conseiller d'arrondissement pour le canton de Limonest ; LAVOYE, officier supérieur en retraite, à Lyon ; MARCHÉGAY, ingénieur civil des mines, à Lyon ; PONCET, commerçant à Lyon, conseiller d'arrondissement ; TRESCA (Pierre), propriétaire à Écully ; de VEYSIÈRE, conseiller général pour le canton de Limonest.

La commission désignera elle-même son président et son secrétaire.

Le Conseil municipal statuera prochainement sur le projet pré-

senté par M. Delorme, lequel se propose d'établir une ligne de tramways, à traction mécanique, de la place de la République, à Lyon, jusqu'à Cusset-Villeurbanne.

La commission d'enquête nommée à cet effet, a approuvé l'avant-projet, mais elle demande un embranchement entre les places de la Bascule et de la Croix-Luizet.

La Chambre de commerce et les ingénieurs des ponts et chaussées, consultés par l'administration, repoussent le choix de la place de la République comme point de départ ; ils voudraient la tête de ligne sur la rive gauche du Rhône, près du pont Lafayette.

Cette modification, si elle était adoptée, rendrait impraticable l'établissement de ce tramway, car il ne serait pas assuré d'un trafic suffisamment rémunérateur. S.

ARCHÉOLOGIE

Préhistorique et Gallo-romaine

LARINA

CAMP CELTIQUE ET GALLO-ROMAIN

I

A l'est du village d'Hières, canton de Crémieu (Isère), se dresse brusquement un soulèvement de roches jurassiques, sorte de muraille, qui s'élève verticalement à environ 200 mètres de hauteur au-dessus de la plaine. La masse rocheuse ainsi soulevée, sépare la vallée d'Amby de la plaine où coule le Rhône, elle se compose de deux étages, soit : premier mont, celui inférieur sur la vallée d'Amby ; deuxième mont, le plateau supérieur, ou camp proprement dit, dominant le Rhône. Au cadastre d'Hières, section C, parcelle 282, l'endroit est désigné : Dozier ; couramment, on l'appelle le Mont : il est très peu connu sous le nom de Larina, et seulement par les lettrés de la localité. La pointe triangulaire de ce soulèvement géologique est dirigée vers le nord, c'est de ce côté que commence le premier étage ou plateau de relais, dont la muraille, toujours verticale, mais moins haute que celle à l'ouest, domine au nord et au nord-est la plaine étroite où coule le ruisseau d'Amby. A l'est du plateau de relais, la muraille se continue, mais par places, la pente devient simplement abrupte et descend par des soubressauts jusqu'au vallon d'Amby. Au sud du plateau supérieur se dessine une dépression ou coupure évasée, qui sépare le camp du surplus du plateau où est situé le village de Châtellans. C'est par cette dépression que passe la voie publique, qui de Châtellans et de la vallée d'Amby, donne accès dans le camp, aujourd'hui livré à l'agriculture et au pâturage.

Le plateau du Mont, ou camp de Larina, est fortifié naturellement et d'une façon imprenable, à l'Ouest, au nord et au nord-est, par l'action géologique, qui a soulevé les roches à pic en forme de murailles surplombantes ; à l'est et au sud, les accidents du terrain n'étant pas insurmontables, le camp a été, sur ces points, protégé et fortifié par des murs ou remparts qui se développent sur une grande longueur. A l'ouest, au bas de la montagne rocheuse de 200 mètres de hauteur, dont nous avons parlé, des éboulis se sont entassés à 45 degrés environ, entre la muraille et la plaine marécageuse. Une fissure dans la corniche du plateau, appelée le trou de la Chuire, facilite de ce côté l'accès du camp, par une pente rapide, coupant en biais le talus d'éboulis. Il eût été facile de fermer cette étroite fissure par un mur, mais elle était de la plus grande utilité pour le camp, elle aboutissait dans la plaine basse, au lac d'Hières et surtout à des sources dont l'eau était indispensable à la population retranchée. Aussi, deux murs de remparts avaient été élevés, à travers le talus d'éboulis, pour protéger la communication par le trou de la Chuire, soit entre le camp et la plaine basse.

Le camp fermé et retranché de Larina appartient au territoire de deux communes : celle d'Hières et celle d'Annoisin-Chatellans. A l'est du camp, la limite passe par la *fontaine de la vie*, puis la ligne de séparation se brise et vient aboutir à l'ouest, à 200 mètres environ au nord du trou de la Chuire. L'espace ainsi enfermé et protégé par la nature ou par des travaux dus à la main de l'homme mesure environ, pour le plateau supérieur 850 mètres de longueur, du nord au sud, soit de A à B, et 500 mètres de largeur de l'est à l'ouest, soit de C à D du plan ci-joint, lequel est une copie du cadastre.

Les ouvrages protecteurs, à l'ouest, entre la grande [muraille

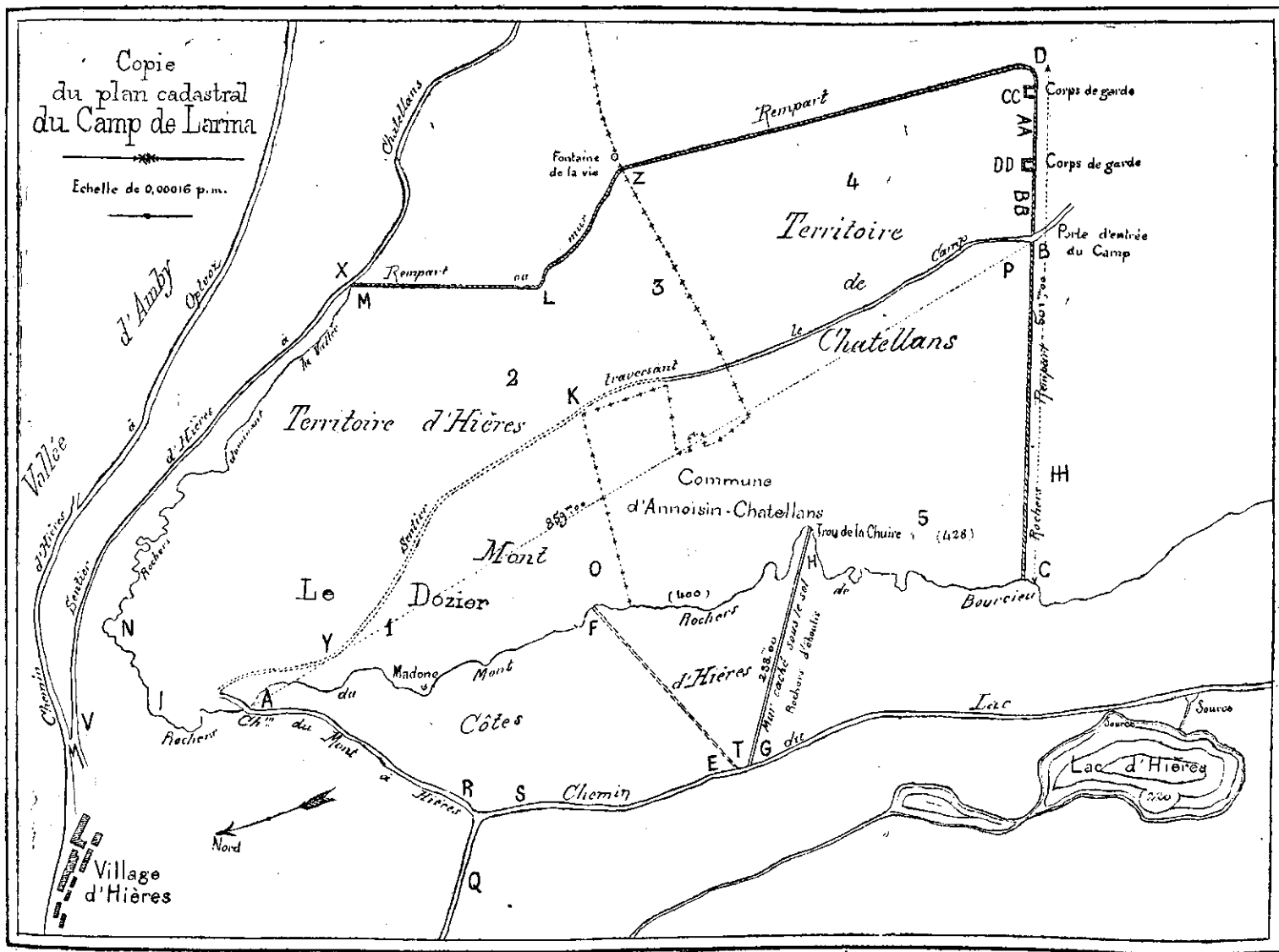
de soulèvement et la plaine basse, sont marqués par les lettres E F, G H du même plan.

Le plateau inférieur, ou de relais, est sis au nord et nord-est du chemin pointillé du plan, soit entre les lettres I, K, L, M, N.

Pour monter au camp de Larina nous avons eu la pensée de gravir le sentier, qui de la plaine basse monte au trou de la Chuire, mais un paysan, consulté sur notre projet nous en a dissuadé¹.

Outre le sentier du trou de la Chuire, deux chemins facilitent l'accès du Mont :

Le premier passe au nord et à la pointe de la grande roche, le



second passe au nord-est de cette pointe, c'est le sentier d'Hières à Chatellans, nous les décrirons en parlant des remparts.

II

Le plateau supérieur du camp n'est pas absolument plat, il est au contraire accidenté de mamelons de petite hauteur, rangés sur les trois quarts d'un hémicycle orienté le long de la corniche : nord-est, est et sud, numéros de 1 à 5 du plan.

Le mamelon à la pointe nord-est, en forme de calotte sphérique, domine le plateau ; une carrière de pierres est ouverte sur sa pente sud, la tranchée verticale, au sud, laisse voir des trous béants, sortes de coffres rectangulaires, ce sont des sépultures, presque à fleur du sol, formées de dalles posées verticalement, à la tête, aux pieds et sur les côtés des défunts qui y sont inhumés ; d'autres dalles, posées horizontalement au fond et au-dessus, com-

plètent les coffres sépulcraux. La couche de terre, peu épaisse au-dessus de la roche, qui compose le faite de ce mamelon, est un dépôt de boue glaiseuse, mélangé de petits blocs erratiques et de cailloux roulés.

Les mamelons 2, 3, 4 et 5 sont séparés par des dépressions de la roche, le mamelon 2 est recouvert d'une légère couche de terre et d'humus, dans laquelle existent de nombreuses sépultures, également enfermées dans leurs coffres en pierres plates, comme au mamelon numéro 1, leur fond repose le plus souvent sur la roche. Presque toutes ces sépultures sont aujourd'hui fouillées et dévastées.

Sur ce mamelon, appelé par les gens de la localité : « le cimetière », on voit deux renflements ou mamelons secondaires ; sur le

¹ Prenez le chemin des bêtes, nous a-t-il dit, c'est celui qui vous convient ?

faite de chacun de ces mamelons existe une case, maçonnée en pierres sèches posées à plat, dont les murs sont arasés au niveau du sol, qui du reste forme bourrelet extérieurement ; ces cases, carrées, ont environ 5 mètres de côté, l'espace ainsi clos est en contrebas du sol environnant, il est jonché de débris de pierres. Les habitants du pays croient que ce sont là des restes d'habitations, quelques-uns disent au contraire : « Ce sont des tombeaux ou caveaux de famille ». Des fouilles pourraient sans doute révéler la destination de ces cases, si déjà le sol n'en a été exploré. Des habitations au milieu des sépultures ? c'est peu probable, il serait plutôt admissible que, dans ces cases, s'accomplissaient des cérémonies funébres, avant de confier les défunts à la terre, ce seraient alors des vestiges de chapelles ou de sanctuaires, peut-être même des ossuaires, où l'on déposait les restes des sépultures des coffres des mamelons 1 et 2, quand de nouveaux défunts y étaient inhumés à la place des anciens.

Au sud-ouest, et à 80 ou 100 mètres du sommet du mamelon numéro 2, on voit deux tumulus, effondrés au centre, ou plutôt deux couronnes de pierres sèches, elles sont reliées entre elles par un mur, ou *murger*, également en pierres sèches. Ces ouvrages sont absolument conformes à tant d'autres que nous avons trouvés sur les sommets des montagnes granitiques du Lyonnais, notamment au cret Berthed, grands bois, ou bois des Allemands, sur le territoire de Chevinay, près de la limite qui sépare cette commune de celle de Pollionnay, et au cret Saint-Clair, sur la limite nord de la commune d'Yzeron.

Sur le mamelon numéro 3, on voit au sommet des stries indiquant le passage des glaciers, elles sont alignées de l'est à l'ouest. Ce mamelon présente quelques légères dépressions où de pauvres cultures peuvent réussir quand les saisons ne sont pas trop sèches.

Au mamelon 4, la roche est nue et aride, sa forme allongée et indécise, est largement échancrée à l'ouest par une dépression qui se raccorde à la plaine, lettre O du plan. Ce plateau secondaire ressemble lui-même à un petit camp retranché et fortifié naturellement, car il faut gravir, sur 7 à 8 mètres la pente rapide et quelquefois abrupte d'une petite corniche pour arriver à son sommet.

Les mamelons 2 et 3 sont séparés par une sorte de chenal, creusé sans doute par les glaciers, qui auront, sur ce point, emporté la roche usée et délitée sous l'effort de la pression. Ce chenal se dirige à l'ouest vers le trou de la Chuire en traversant la petite plaine lettre O du plan.

Le mamelon 5 est à l'ouest de la grande brèche, lettre B, ouverte dans le rempart sud, il se compose d'une série de petits accidents de terrain, c'est une lande dont la roche est découpée en plis et replis peu prononcés. Sur sa pointe nord, soit au sud du trou de la Chuire, des pointes de roche émergent de la lande. Cette lande est coupée par quelques alignements en pierres sèches, se dirigeant de l'est à l'ouest vers la pointe sud-ouest du mamelon. Un tumulus, tas de pierres, ou *murger*, existe au nord de ces alignements.

Au sud du trou de la Chuire, sur le plateau, dans la lande, se trouve une légère saillie ; sur le renflement de la roche, on voit, entre des broussailles et des touffes de noisetiers, un amas principal de pierres en forme de tumulus aplati, accompagné de petits tas annexes, le tout conforme aux tumulus que l'on rencontre sur la montagne de la Garenne, ou du Pic, au-dessus de Poleymieux-au-Mont d'Or (Rhône), le même terrain de roches jurassiques entraîne, de droit, les mêmes allures, les mêmes formes dans la traduction de la pensée. Toutefois, à Larina, trois roches en vedettes sont posées au sud-est du tumulus en pierres, ce sont des blocs erratiques, ils ont davantage de ressemblance avec les roches cristallines, que n'en ont les roches stratifiées. Ces blocs sont

alignés de l'est à l'ouest, entre le bloc à l'est et les deux autres existe un étroit passage.

Ces tumulus et *murgers* en pierres sèches, quoique placés rituellement, à l'ouest du plateau du camp de Larina, soit conformément à l'orientation noble du rite mégalithique, sont-ils réellement des monuments dus aux philolithes ? Nous nous gardons bien de l'affirmer, car le relief du plateau, dans la traversée des siècles a dû subir des modifications notables, à raison des événements dont il a été le théâtre. Tenant compte du respect dont les populations primitives entouraient les ouvrages et les monuments des mégalithes, tradition qui s'est perpétuée, inconsciemment, jusqu'au commencement du siècle actuel, on peut admettre cependant, que les philolithes ont élevé ces modestes monuments et qu'ils nous ont été transmis intacts.

Mais à défaut du rite mégalithique, que nous considérons comme plus ancien que le rite des tumulus, on est forcé de reconnaître que le plateau de Larina a été occupé par les hommes de l'époque des tumulus en terre.

À l'ouest du mamelon numéro 1, se trouvent deux tumulus en terre, la ligne passant par leur faite se dirige du sud-ouest au nord-est, ces deux tumulus ont été violés et ne sont plus intacts. Celui à l'est est le moins considérable, tous deux cependant ont été édifiés conformément au rite que nous avons constaté dans le Lyonnais : une première plateforme arrondie en lignes courbes et gracieuses, puis un mamelon qui s'élève du centre de cette plateforme, sorte de bouton, légèrement affaissé à son sommet, toutes ces dispositions sont visibles au tumulus ouest, plus qu'à celui est. Nous avons toujours comparé et assimilé ces monuments, quant à leur forme, à la mamelle gigantesque d'une femme, le bouton supérieur semble placé là pour distiller aux esprits célestes, le lait mystique de la terre, ou pour mettre les mânes du défunt, enseveli sous le tumulus, en communication avec ces esprits. Au bas de la plateforme, à l'est, visant le nord, on voit des affaissements protégés par des bourrelets ou remparts, ainsi que cela se retrouve à presque tous les tumulus de la région et notamment au tumulus du Mollard, sur Deimes-Charpieu, près Lyon, connu dans la localité sous le nom de Mollaron, édifice resté intact et non ravagé jusqu'à ce jour.

Au centre de cette ligne de mamelons qui ceinture le plateau sur les quatre cinquièmes de son pourtour, existe une petite plaine dont la lettre O, indique le milieu, sa pente se dirige vers la corniche ouest du mont, le sol a peu de profondeur, la roche émerge sur plusieurs points, mais cependant des cultures de céréales prospèrent sur ce plateau.

À une centaine de mètres au sud du tumulus en terre, ouest, on voit sur un léger renflement de la roche dans la plaine, près de la corniche ouest du mont, quelques cases en pierres sèches, posées à plat, sans mortier, elles sont rectangulaires, arasées au niveau du sol, analogues aux cases qui sont au faite du mamelon numéro 2, que l'on croit être des soubassements d'habitations ou des cases pour sépultures.

Nous avons vu des cases analogues, sur la pente du crêt Château-Belize au sud du territoire de la commune de Pavezin, tout près de la limite qui sépare cette commune de celle de Pélussin (Loire). Des cases de ce genre, mais plus nombreuses, existent au lieu dit Château de Saint-Pierre-de-Pizey, à l'est et au-dessus du village de l'Aubépin, commune de Larajasse (Rhône). Mais au château Belize et à Château-Saint-Pierre-de-Pizey, les pierres plates sont maçonnées, non au mortier, mais avec de la terre.

Au sud un peu ouest du tumulus en terre, ouest, du plateau de Larina, on voit une grande *mardelle* et un tas de pierres ou tumulus à l'est de la mardelle.

Au nord-ouest et à l'ouest du mamelon de boue glaiseuse, on voit plusieurs mardelles, s'étendant jusqu'au pied du tumulus, ce sont

des creux ou trous en forme de cônes renversés et évasés à la superficie du sol. Nous avons trouvé des trous de ce genre sur divers points des monts du Lyonnais, dans les bois, près des *chirats*, ou tas de pierres que nous croyons avoir été amassés et entassés par les philolithes. Dès le début de nos recherches, et avant de connaître le nom de *Mardelles* donné par M. Melville-Glover, dans ses études sur les ouvrages mégalithiques des environs de Tarare (Rhône), et par M. Philippe Salmon, dans son dictionnaire Paléolithique du département de l'Aube, nous avons eu la pensée que ces creux avaient servi d'habitation aux primitifs habitants qui s'étaient fixés sur les hauts lieux. Dans son ouvrage, *Mœurs et monuments des peuples préhistoriques*, page 107, M. de Nadaillac, signale près de Joigny (Yonne) des excavations circulaires de ce genre; des fouilles ont révélé que ces trous étaient des restes d'habitations, « un tronc d'arbre planté debout au fond du creux dépassait par son branchage la superficie du trou, la toiture en bois, paille et terre, reposait sur ce branchage et abritait le réduit ». Les creux de Larina, ceux des monts du Lyonnais et ceux des environs de Joigny, avaient sans doute la même destination.

(A suivre.)

F. GABUT.

L'EXPOSITION LYONNAISE EN 1894 ET LES COMMUNICATIONS URBAINES

Le directeur de la Voirie lyonnaise vient de donner un avis favorable sur les récentes propositions de la Compagnie des omnibus et tramways, propositions qui ont pour but d'assurer d'une manière satisfaisante le transfert des voyageurs à l'Exposition de 1894.

Voici en quoi consiste le projet de cette Compagnie :

1° La ligne de Perrache au parc de la Tête-d'Or, aboutissant à l'entrée principale, sera desservie, de 10 heures du matin à 9 heures du soir, par quatorze grandes voitures, ce qui correspondra à un départ toutes les huit minutes, en moyenne, dans chaque sens.

2° Un nouveau service sera créé entre la place des Cordeliers et le Parc, en empruntant les voies des lignes Cordeliers-Villeurbanne et Perrache-la Tête-d'Or. Ce service sera fait, de 10 heures du matin à 10 heures du soir, par six grandes voitures, soit un départ par quinze minutes environ.

3° On augmentera le nombre des véhicules circulant entre Vaise et la place du Pont.

4° On installera une voie supplémentaire dans la rue de la Tête-d'Or, entre le cours Vitton et le Parc, pour desservir l'entrée de l'Exposition qui sera située en face de cette rue. Cette ligne provisoire permettra le transport des visiteurs par le centre de la Ville en empruntant la grande ligne Perrache-Brotteaux jusqu'à la nouvelle bifurcation.

Quatorze grandes voitures suivront le raccordement, et quatorze autres suivront le parcours habituel de la ligne n° 7 jusqu'à la gare des Brotteaux.

Les départs de Perrache se feront, approximativement, toutes les trois ou quatre minutes, et les arrivées à l'Exposition (porte de la Tête-d'Or) toutes les sept ou huit minutes, environ.

Ces propositions paraissent suffisantes, mais il est possible que l'affluence des visiteurs soit supérieure aux prévisions. Aussi, dans l'intérêt de tous, est-il nécessaire d'envisager, dès maintenant, les précautions supplémentaires à prendre le cas échéant.

La Ville, tout en acceptant le projet raisonnable de la Compagnie des omnibus et tramways, doit donc réserver la faculté de demander à cette Administration telle augmentation de matériel qui lui paraîtra indispensable, le moment venu.

S.

CUISINE A L'ÉLECTRICITÉ

A entendre les gaziers, si l'électricité présente quelque avantage sur son concurrent le gaz au point de vue de l'éclairage, celui-ci conserverait sa suprématie sur la première, pour toutes les applications du chauffage, notamment en ce qui concerne la cuisine et les besoins du ménage.

Cependant l'électricité commence aujourd'hui à aller sur les brisées du gaz, même dans ce domaine particulier; nous avons déjà des fers électriques pour le repassage et nous ne tarderons pas sans doute à voir les fourneaux et grils électriques s'installer dans nos cuisines.

Si le chauffage électrique n'a pas fait actuellement plus de progrès, la faute en est aux électriciens eux-mêmes qui, au début de leur industrie, ont voulu faire croire à leur clientèle que l'éclairage électrique ne dégagait pas de chaleur, ceci était une absurdité doublée d'une inexactitude, heureusement pour l'avenir des applications de l'électricité.

C'est une des propriétés les plus remarquables des courants électriques de développer de la chaleur dans les conducteurs métalliques qu'ils traversent; rien de plus naturel par conséquent que d'utiliser cette chaleur pour le chauffage et pour la cuisson des aliments.

La difficulté réside surtout dans le prix de revient; mais il faut considérer d'abord que, l'électricité partage avec le gaz le privilège de n'occasionner de dépense que pendant le temps de son utilisation, tandis que les autres foyers donnent lieu à des pertes considérables à l'allumage et à l'extinction; d'autre part, on ne peut recueillir plus de 50 à 60 pour 100, de la chaleur dégagée par les combustibles solides comme le coke et la houille, une grande partie se perdant au dehors, par la cheminée.

Par ces considérations, un électricien anglais, M. Dowsing a calculé qu'un gril électrique pourrait opérer la cuisson de cinq à six côtelettes en quinze minutes au prix de 15 centimes. Il est vrai que son calcul est basé sur un prix de vente réduit de l'électricité; au prix où les courants sont vendus à Lyon, il faudra compter 0,42, ce qui serait peut-être un peu cher pour une côtelette électrique.

Quoi qu'il en soit, les propriétés calorifiques de l'électricité sont aussi précieuses que ses qualités lumineuses et il ne faut pas douter qu'elles seront mises à profit dans un avenir prochain dans des conditions avantageuses, tant pour l'industrie que pour les usages domestiques.

LES ABATTOIRS

Le Conseil municipal a pris dernièrement une importante et nouvelle décision au sujet de la question des abattoirs.

Sur la proposition de M. Augagneur, appuyé par un grand nombre de Conseillers, il a été décidé que M. le Maire se rendrait de suite à Paris, accompagné de trois membres du Conseil, pour faire accepter, par le Ministre, la prorogation des anciennes taxes jusqu'au 31 mars 1894. Ce délai permettra l'établissement des devis pour la construction des nouveaux abattoirs et la réfection des anciens.

La solution définitive de l'affaire ne saurait tarder; par suite des résolutions prises, et pour éviter à la Ville une perte considérable, avec l'application des nouveaux tarifs, où l'obligation de prolonger la concession actuelle, on va décider à bref délai l'emplacement à acquérir à la Mouche, et établir très rapidement, avant le 3 décembre, le devis complet des installations et de gestion directe par la ville de Lyon.

La question de création de nouvelles voies d'accès sera réglée d'une façon aussi prompte.

Ce résultat est dû, en grande partie, à l'énergique et intelligente intervention de M. Augagneur auquel nous sommes heureux de rendre hommage. S.

LES PALAIS COLONIAUX A L'EXPOSITION

LE PAVILLON DE LA TUNISIE

A peu de distance au nord du palais de l'Algérie, sur la même rive du lac, s'élève le palais de la Tunisie. On aperçoit de loin, avant même de pénétrer dans le parc, la flèche élancée de son minaret qui se dresse blanche comme un fer de lance au milieu des flèches d'un vert sombre des bouquets de sapins.

Notre dessin, qui est une reproduction exacte des plans d'exécution que nous ont obligeamment communiqués MM. Boulihières et

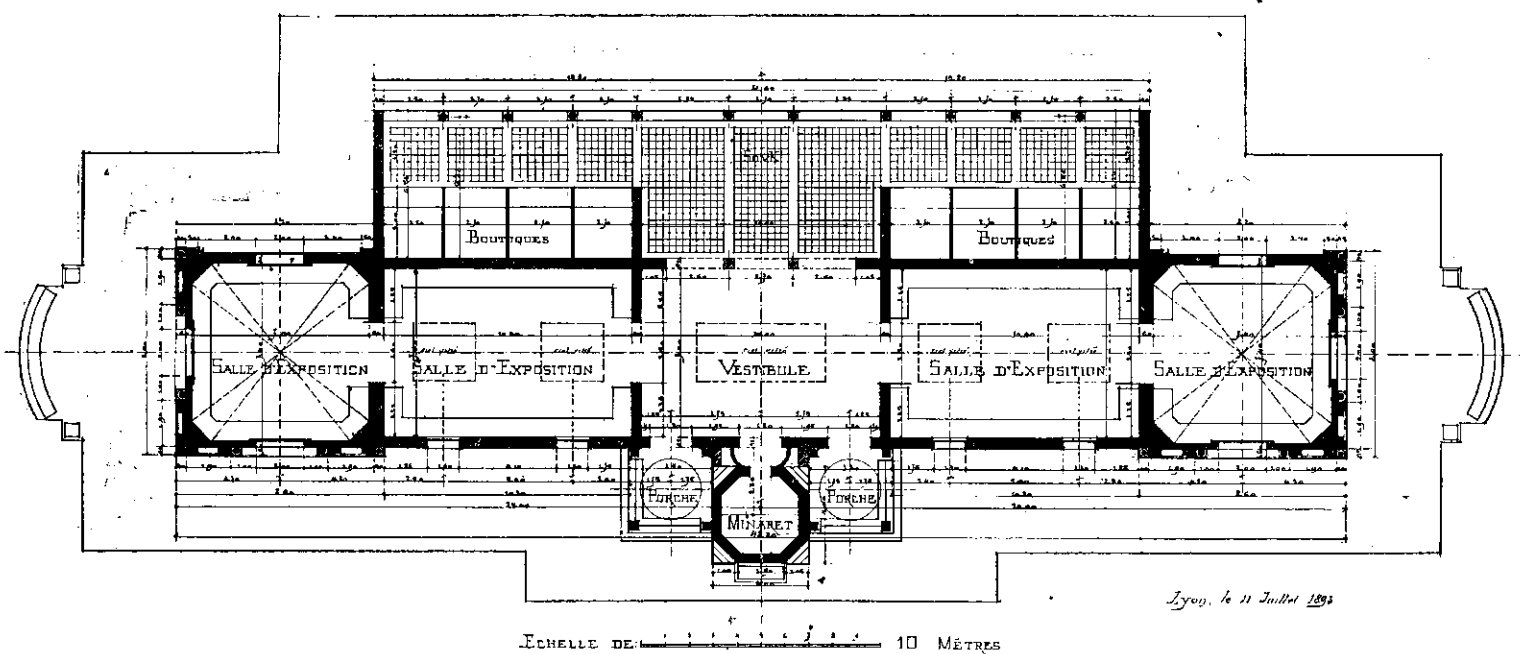
Teysnière, donne une idée fidèle de ce que sera la façade principale de cet important ouvrage.

L'arc surélevé, de style arabe, se retrouve dans toutes les parties de la construction, mais tout en conservant son cachet oriental, l'architecture présente un caractère bien spécial et bien différent de celui du palais algérien.

Ce n'est plus cette façade toute ajourée, composée de colonnades légères, supportant des étages d'arcatures superposées ; ici, ce sont de grands murs pleins avec peu d'ouvertures et des arcades fermées. Le style devient moins gracieux ou plutôt beaucoup plus massif et plus sévère.

Toute la décoration se reporte sur les fenêtres monumentales qui couvrent la plus grande partie de la façade des pavillons extrêmes et sur les portes qui encadrent latéralement la base du minaret.

Celui-ci, par sa forme hexagonale très élégante et ses proportions élancées, contraste d'une façon très heureuse avec le reste de



EXPOSITION DE LYON. — PAVILLON DE LA TUNISIE. — PLAN GÉNÉRAL

l'édifice dont il accentue encore l'aspect robuste et ramassé. Sa flèche qui s'élance à 30 mètres dans les airs semble prête à porter vers le ciel la prière du muezzin de la mosquée !

Il y a évidemment une transformation du style arabe, une fusion de l'architecture orientale avec celle de l'Occident. Nous voyons les coupes arabes ou koubbas, qui, dans le palais algérien s'enflent démesurément, se montrer à peine ici, modestement, au-dessus des portes qui flanquent le minaret ; en même temps, les toits des pavillons principaux s'élèvent en pyramide et la flèche du minaret n'a plus rien à envier à celles de nos clochers gothiques.

Ainsi la façade principale comprend deux pavillons principaux de forme carrée, placés aux extrémités de la construction ; ces pavillons sont reliés par un long bâtiment, composé seulement d'un rez-de-chaussée ; dans l'axe et en avant se détache le minaret, relié par deux porches latéraux au corps du bâtiment.

Les grandes fenêtres des pavillons sont surmontées de deux arcades superposées et aveuglées comme les petites arcades latérales ; un auvent recouvert de tuiles règne sur tout le pourtour du pavillon.

Nous avons dit que le minaret était de forme hexagonale ; au-dessus du soubassement il s'élève d'un seul jet par des arcatures très élancées qui sont couronnées par un balcon en encorbellement recouvert d'une véranda au centre de laquelle surgit le clocheton

surmonté de la flèche supportant les trois boules et le croissant.

En se reportant à notre dessin en plan, on peut se rendre facilement compte des dispositions générales de l'édifice. Les deux porches placés de part et d'autre du minaret s'ouvrent sur un large vestibule qui occupe le centre du bâtiment. Ce vestibule donne accès dans les salles d'exposition qui se prolongent à droite et à gauche jusqu'à l'intérieur des grands pavillons d'extrémité.

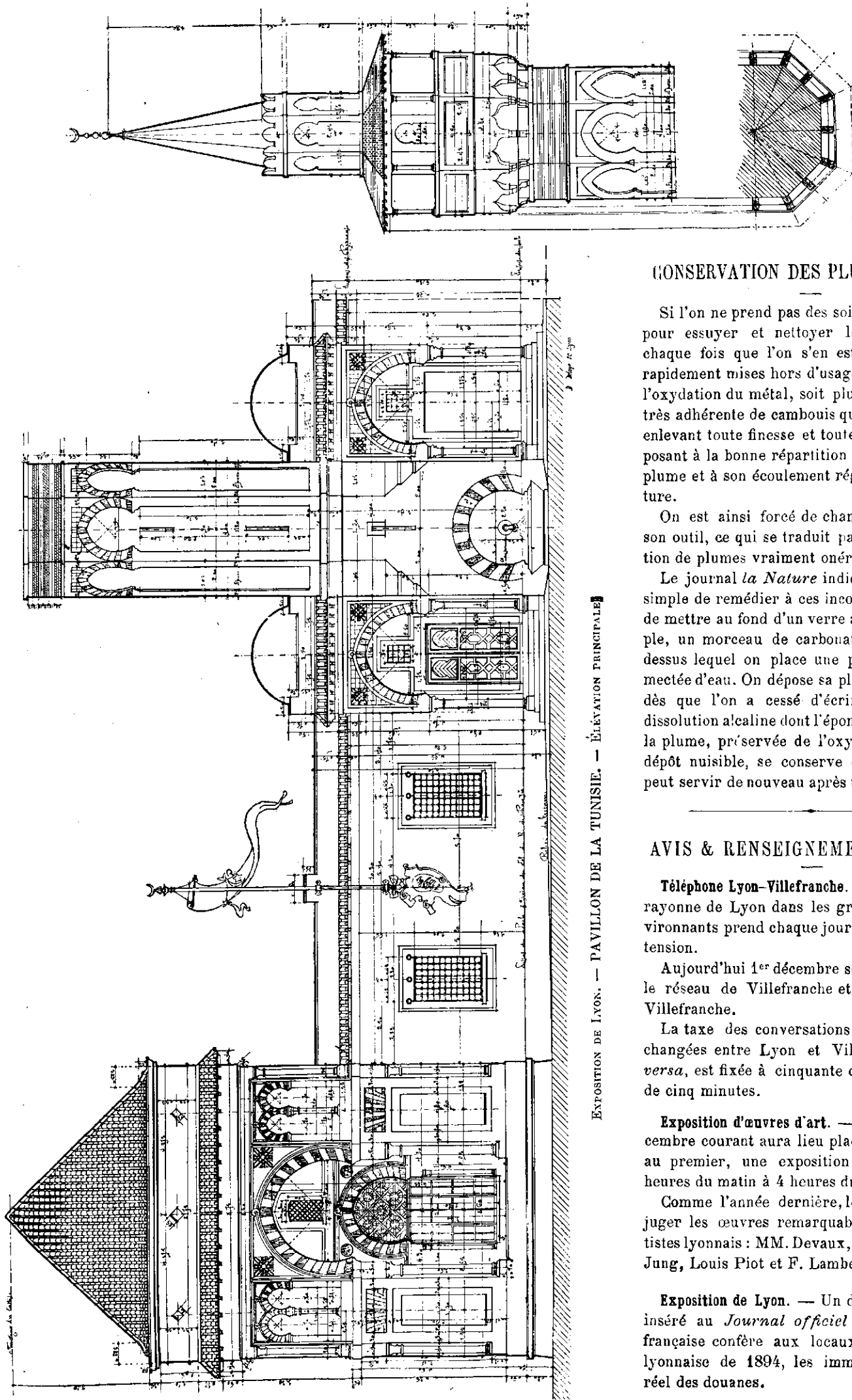
Le fond du vestibule opposé aux porches d'entrée est constitué par trois arcades ouvertes qui donnent sortie sur le Souk, sorte de promenoir couvert qui est adossé contre le corps du bâtiment et règne sur toute sa longueur. Cette galerie est limitée en avant par une ligne de colonnes et une partie de la surface est occupée en arrière par les boutiques des petits marchands tunisiens.

Cette installation, tout à fait de couleur locale, ne sera pas une des parties les moins attrayantes de l'exposition tunisienne.

Les mêmes procédés économiques de construction et la même sobriété dans l'ornementation ont été mis en œuvre pour l'exécution de ce palais tunisien qui dénote de la part des architectes une étude consciencieuse de l'architecture originale de ce pays et une adaptation intelligente de ces constructions aux besoins de l'exposition coloniale.

Nous donnerons dans le prochain numéro les coupes longitudinale et transversale de l'édifice.

POLLUX.



EXPOSITION DE LYON. — PAVILLON DE LA TUNISIE. — ÉLEVATION PRINCIPALE

CONSERVATION DES PLUMES DE FER

Si l'on ne prend pas des soins très minutieux pour essuyer et nettoyer les plumes de fer chaque fois que l'on s'en est servi, elles sont rapidement mises hors d'usage, soit par suite de l'oxydation du métal, soit plutôt par la couche très adhérente de cambouis qui la recouvre, lui enlevant toute finesse et toute élasticité et s'opposant à la bonne répartition de l'encre sur la plume et à son écoulement régulier pour l'écriture.

On est ainsi forcé de changer constamment son outil, ce qui se traduit par une consommation de plumes vraiment onéreuse.

Le journal *la Nature* indique un moyen très simple de remédier à ces inconvénients. Il suffit de mettre au fond d'un verre à boire, par exemple, un morceau de carbonate de potasse par dessus lequel on place une petite éponge humectée d'eau. On dépose sa plume dans le verre dès que l'on a cessé d'écrire et, grâce à la dissolution alcaline dont l'éponge est imprégnée, la plume, préservée de l'oxydation et de tout dépôt nuisible, se conserve en parfait état et peut servir de nouveau après un léger essuyage.

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

Téléphone Lyon-Villefranche. — Le réseau qui rayonne de Lyon dans les grands centres environnants prend chaque jour une nouvelle extension.

Aujourd'hui 1^{er} décembre sont mis en service le réseau de Villefranche et le circuit Lyon-Villefranche.

La taxe des conversations téléphoniques échangées entre Lyon et Villefranche et *vice versa*, est fixée à cinquante centimes par unité de cinq minutes.

Exposition d'œuvres d'art. — Du 1^{er} au 20 décembre courant aura lieu place Bellecour, 16, au premier, une exposition artistique de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Comme l'année dernière, le public pourra y juger les œuvres remarquables de jeunes artistes lyonnais : MM. Devaux, statuaire, Charles Jung, Louis Piot et F. Lambert, peintres.

Exposition de Lyon. — Un décret présidentiel inséré au *Journal officiel* de la République française confère aux locaux de l'Exposition lyonnaise de 1894, les immunités d'entrepôt réel des douanes.

Voici le texte de ce décret :

Art. 1^{er}. — Les locaux affectés à l'Exposition internationale et coloniale qui se tiendra à Lyon en 1894 sont constitués en entrepôt réel des douanes,

Art. 2. — Les objets destinés à cette Exposition seront expédiés directement sur les locaux affectés à l'Exposition sous le régime du transit international ou du transit ordinaire par tous les bureaux ouverts à ces transits.

Les expéditions auront lieu sans visite à la frontière.

Mines et Métallurgie. — Dans la seconde quinzaine d'avril 1894, une exposition relative à l'industrie des mines et de la métallurgie aura lieu à Santiago, capitale du Chili.

Le coût des transports par voie de mer et de terre des objets exposés tant qu'à l'aller qu'au retour, ainsi que les prix de passage des ouvriers et opérateurs envoyés au Chili pour installer et faire fonctionner les machines et appareils exposés seront supportés par le Comité directeur de l'Exposition qui fournira aussi gratuitement la force motrice nécessaire.

Les constructions des bâtiments de l'Exposition avancent rapidement, notamment celles des pavillons dont les toitures en tuiles ont été confiées à la maison Perrusson fils et Desfontains dont les dépôts sont situés à Lyon, quai Pierre-Seize.

ADJUDICATIONS PROCHAINES D'IMMEUBLES

6 décembre

Maison et terrain, 100, rue Ney. M. Ravier, notaire, 1, place Raspail. Mise à prix, 8.000 francs.

9 décembre

Immeuble, 24, montée du Chemin-Neuf. M. Foubonne, avoué, 12, rue Ferrandière. Mise à prix, 500 francs.

Maison, 2, rue de la Mounaie, et 66, rue Mercière. M. Mallen, voué, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 160.000 francs.

Maison et constructions, 117, route de Genas. M. Sestier, 20, rue Longue. Mise à prix, 8.000 francs.

Maison et constructions, 119, route de Genas. M. Sestier, 20, rue Longue. Mise à prix, 10.000 francs.

16 décembre

Maison, constructions et terrain, 61, chemin des Quatre-Maisons, au Moulin-à-Vent. Superficie, 1900 mètres. M. Dalin, avoué, 1, rue Gentil. Mise à prix, 2.000 francs.

Maison et cour, 4, rue Jarente, et 2, rue Abbaye-d'Ainay. M. Cuilleron, 2, place des Terreaux. Mise à prix, 10.000 francs.

Terrain à Vassieux. Superficie, 2200 mètres. M. Bergeon, avoué, 3, rue de la Bourse. Mise à prix, 1000 francs.

Terrain, 71, rue Ney, M. Durand, avoué, 41, rue Mercière. Mise à prix, 25.000 francs.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Cabinet de M. (non désigné).

Rue Créqui, 207 (atelier de corroyeur). Propr., M. Bourdin, rue Molière, 120; 13 novembre 1893.

Rue de la Claire, 84 (deux hangars sur cour) Propr., M. Tainturier, directeur de la maison Deutsch, de Paris; 17 novembre.

Route de Vienne, 72. Propr., M. Sonnerat; 17 novembre.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

Cabinet de l'Architecte en Chef de la Ville de Lyon.

Quai Claude-Bernard. Faculté de Droit et des Lettres. Propr., la Ville de Lyon; entrepreneurs: maçonnerie, M. Grange, 1, rue Laurentin; pierre de taille, MM. Dubois et Véry, 3, rue des Docks; charpente, M. Faye, rue Rabelais; serrurerie, M. Grobon, rue Vauban; plâtrerie, M. Vellisson, rue Sébastien-Gryphe; menuiserie, M. Martin aîné, Saint-Etienne; zinguerie, plomberie et couvertures, M. F. Boussat, 12, rue Passet.

Cabinet de M. BELLEMAIN, 148, rue de Vendôme.

Place Bellecour et place de la Charité. Bureau des Postes. Construction d'un hall vitré. Entrepr.: maçonnerie, MM. Emiel; fers, Bonnet et Spazin; vitrerie, Flachet et Cochet.

Rochetaillée (Rhône). Cimetièrre et église. Entrepr.: maçonnerie, M. Lebreau; charpente, M. Feuillet. Cimetièrre, fouilles; église, toiture.

Route de Francheville, 1. Bâtimens et dépendances; maçon., M. Emiel, charpente, M. Chol. 1^{er} étage.

Cabinet de M. BISSUEL, 27, rue Puits-Gaillot.

Villefranche. Hospice civil. Propr., les Hospices; entrepreneur général, M. Arnaud. Toiture.

Cours de la Liberté. Bâtimens sur cour. Prop. M. Quinty. Fondations.

Cabinet de MM. BOUILHÈRES et J. TEYSSEIRE, 33, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Exposition de Lyon. Pavillon du Tonkin et de l'Annam. Propr., M. Claret; entrepr.: maçonnerie, M. Fessetaud; serrurerie, M. Traverse; menuiserie, M. Martin; zinguerie et plomberie, M. Guicherd; plâtrerie et vitrerie, M. Lesselier. Couverture.

— Pavillon de l'Algérie. Propr., M. Claret; entrepr.: maçonnerie, MM. Taton frères; serrurerie, M. Brizon; menuiserie, M. Dumora; zinguerie et plomberie, MM. Délogé et Tournier; plâtrerie et peinture, M. Lesselier. Couverture.

— Pavillon de la Tunisie. Propr., M. Claret; entrepr.: maçonnerie, M. Gouyon; serrurerie, M. Traverse; menuiserie, M. Perrot; zinguerie et plomberie, M. Guicherd; plâtrerie et peinture, M. Lesselier. Couverture.

Russ Duguesclin, Mazenod et François-Garcin. Manufacture de vêtements. Propr., M. Cabestan; entrepr.: terrassement et maçonnerie, MM. Taton frères; M. Morin, charpente; M. Boyer, serrurerie; M. Dumora, menuiserie; MM. Délogé et Tournier, plomberie, Rez-de-chaussée.

Cabinet de M. CADET, 77, rue Ney.

Rue Dumont-d'Urville, 16, et petite rue des Gloriettes, 15. Construction d'une usine. Propr., Société des mécaniques Verdol, rue Puits-Gaillot, 27; entrepr., maçonnerie, MM. Martinaud et Chenaud; pierre de Villebois, M. Percherancier; menuiserie, M. Brunet; serrurerie, M. Brizon; gros fers, MM. Simon Perret; pierres blanches, MM. Motte et Portalis; plâtrerie, les fils Tauty, 17, rue du Sergent-Blandan; fumisterie, MM. Paufigue frères, 33, rue de la Bourse; zinguerie, M. A. de Bussy. Installation de chaudières.

Rue des Charmettes (angle de la rue Million). Maison. Propr., Madame Andrieux, 2, quai Claude-Bernard; entrepr., maçonnerie, M. Bucheneau; charpente, M. Faye, serrurier, M. Richard; plâtrier, M. Labasse; menuisier, M. Janin. Rez-de-chaussée.

Cabinet de M. CHOMEL, 10, quai de Retz.

Cuire, chemin de Plein-Vallon. Construction d'une villa. Propr., M. Mazencieux; entrepr., pierre de taille, MM. Lepetit et Forest; menuiserie, M. Aubertier; charpente, M. Chapel. Distribution intérieure.

Péage de Dracy (Saône-et-Loire). Propr., M. Roy-Chevrier; entrepr.: maçonnerie, M. Protot; charpente, M. Hervood; plâtrerie, peinture, M. Bernard; serrurerie, M. Casse; décorateurs, MM. Flachet et Cochet. Couverture.

Cabinet de M. CLERMONT, 17, rue Neuve.

Avenue de Saxe, angle de la rue Fénelon. Maison de rapport. Prop., M. A. Clermont, 73, rue Vauban; entrepr.: maçonnerie, M. L. Fessetaud et fils; charpente, M. Marin; serrurerie, M. Buclet; pierre de Villebois, Société de Villebois; pierre blanche, D. Vial. Couverture.

Avenue de Saxe, 131. Propr., M. Clermont, 73, rue Vauban; entrepr.: maçonnerie, MM. Chatoux et Pétavit; charpente, M. Grépat; serrurerie, M. Brizon; pierre blanche, M. Armand. Couverture.

Cabinet de M. A. COQUET, 289, avenue de Saxe.

Villefranche, rue Nationale. Construction d'une maison. Prop., M. Vermorel. Entrepreneur, M. Arnaud. Couverture.

Rive-de-Gier. Hôtel particulier. Propr., M. Marrel. Rez-de-chaussée.

Cabinet de M. CUMIN, 19, rue d'Algérie.

Rues Vaubecour, de Castries et de Condé. Construction de maisons. Propr., MM. Marquis et Ce; entrepreneurs: terrassements, M. Soly; charpente, M. Jacquignon, pierres blanches, MM. Mottet et Portalis; maçonnerie, M. Fessetaud; pierres de taille, Société anonyme des carrières de Villebois; serrurier, M. Gauthier; plâtrier, M. Camou. Distribution intérieure.

Rue Imbert-Colomès. Reconstruction d'un bâtiment. Propr. Mme veuve Mollin; maçon, M. Bujon; charpentier, M. Chol.

Oullins. Maison de rapport. Propr., M. Ratheaux; entrepr., M. Darfeuille; charpentier, M. Figuet; serrurier, M. Bouilheux. 2^e étage.

Point-du-Jour. Maison de rapport. Prop., M. Prat; entrepr., M. Salmel; charpentier et menuisier, M. Prat. Distribution intérieure.

Rues Vaubecour, de Condé et de Castries. Construction de maisons. Propr., MM. Bujon et Chol; entrepr., maçonnerie, M. Bujon; charpente, M. Chol; menuiserie, M. Valentin; serrurerie, MM. Brizon, Orat, Roussillon et Montfalcon; peintres plâtriers, MM. Berthier, Bressois et Lachaud. Distribution intérieure.

Couzon (Rive-de-Gier). Restauration du château de Madame ve P. M. Bergignat, entrepreneur à Rive-de-Gier.

Rue de la Caille (Coire et Caluire). Maison de M. Chinard. Maçon, M. Touni; charpentier M. Maravat; serrurier, M. Buclet; plâtrier, M. Salin. Restauration des dépendances.

Cabinet de M. DUBUISSON, 25, cours Lafayette.

Pont-de-Chéruy. Construction d'une usine. Prop., M. Gindre-Duchavany ; entrepreneur : M. Lafleur. Couverture.

Rue Vauban, 14. Construction d'une maison. Prop., M. Chevrot, 14 et 16, rue Vauban ; entrepr., MM. Chatou et Petavit. Couverture.

Cabinet de MM. DUPIN frères, 10, rue de Marseille.

Rue Sébastien-Gryphe, angle de la rue de la Lône. Construction d'une maison de rapport. Prop. M. C. Galley fils. Entrepreneurs : terrassement, M. Champremier ; maçonnerie, M. Montpérourx, pierre de taille dure, MM. Vinard et C^{ie} de Trept, M. Oagnier, de Civrieux d'Azergues ; pierre de taille blanche, MM. Jammes et C^{ie} ; charpente M. Guillard. Travaux intérieurs.

Rue de Marseille, angle de la rue d'Aguesseau. Construction d'une maison de rapport. Prop., M. Fleury Cessieux ; entrepr., terrassements, M. Soly ; maçonnerie, M. Lascoux ; pierre de taille dure, pierre de Saint-Cyr, MM. Denis Morateur et Corneloup ; pierre de Villebois, MM. Gat et C^{ie}, de Montallieu (Isère) ; charpente, M. Tolleron ; M. Dumora, menuisier ; M. Toussaint, serrurier ; M. Mallet, zingueur. 4^e étage.

Cabinet de M. Louis FANTON, 101, rue Duguesclin.

Boulevard de la Part-Dieu, 10 et 12. Construction de deux maisons de rapport. Entrepr., charpente, M. Sage ; menuiserie, MM. Lombard frères ; serrurerie, M. Brizon ; pierre de taille, M. Percherancier ; pierre blanche, M. Vial ; plâtrerie, M. Thibaud. Distribution intérieure.

Angles des rues Mongolfier, Jacques-Moyron et Sully. Construction d'une usine d'apprêt. Prop., M. Joseph Rivat ; entrepr., pierre de taille, M. Besson ; maçonnerie, MM. Bigot et Baudin ; charpente, M. Grépat ; plâtrerie, M. Berger. Couverture.

Avenue des Ponts. Construction de magasins. Prop., M. Vibert ; maçonnerie, M. Gouyon ; charpente, M. Debat ; serrurier, M. Brizon ; menuiserie, M. Grimonet. Couverture.

Chemin des Cures. Maison d'habitation. Prop., M. Chevrot. Restauration générale.

Cours Vitton. Salle de banquet. Prop., M. Gagnaire ; entrepr., maçonnerie, M. Gouyon ; charpente, M. Despeyroux ; menuiserie, M. Marchal ; serrurerie, M. Brizon.

Rue de Crillon, 78-80. Maison à loyer. Prop., Société anonyme, rue de Crillon ; entrepr., maçonnerie, M. Durand ; charpente, M. Grépat ; menuiserie, M. Lombard ; plâtrerie, M. Thibaud ; serrurerie, M. Brizon.

Avenue des Ponts. Maison à loyer. Prop., M. Vibert. Fondations.

Cabinet de M. FRANCHET, 12, rue d'Algérie

Rues Parmentier, Béarn, de la Lône et Cavenne. Prop., Société civile des Facultés catholiques de Lyon ; entrepr., MM. Rouchon, maçonnerie ; Traverse, serrurerie ; Vachon et Gayetti, plâtrerie. Galerie en fer

Rue Boissac. Prop., Pensionnat des Dames du Sacré-Cœur ; entrepr., MM. Jamot et C^o, maîtres maçons ; pierre, Compagnie de Villebois ; M. Bourdelin, tailleurs de pierres ; Dalouzy, charpentier. Rez-de-chaussée.

Cabinet de M. A. GÉRY, 16, rue de la Barre.

Chemin de Saint-Alban à Mcnplaisir. Construction d'une usine pour objets de pansements antiseptiques. Prop., Compagnie française d'objets de pansements antiseptiques. Fumisterie, haute cheminée, installation de chaudières. Massif pour machines à vapeur. Charpente, MM. Paufigue frères, entrepreneurs, 33, rue de la Bourse ; plâtrerie et peinture, M. A. Calmel, rue de la Bourse, 6 ; maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen. En construction.

Cabinet de M. LAURENÇON, 13, place du Pont.

Rues de la Buire et Rize. Construction d'une maison. Prop., M. Boulat ; entrepreneurs, MM. Fauflingue frères. Couverture.

Rue Sébastien-Gryphe, 123. Prop., M. Trouiller ; entrepr., M. Montpeyroux, rue Montesquieu, 17. 1^{er} étage.

Vénissieux (presbytère). Prop., la commune ; entrepr., M. Pérol à Vénissieux. Couverture.

Rue Sébastien-Gryphe, 153. Maison. Prop. M. Rougemont ; entrepreneur, M. Pierre Thomas. Fondations.

Belleville-sur-Saône. Gendarmerie. Prop., M. X. ; entrepr., M. Maurisard. Couverture.

Cabinet de M. MALAVAL, 10, rue Franklin.

Chasse. Église. Prop. la Fabrique ; entrepreneur général, M. Bourdeau. Clocher.

Puy-en-Velay. Construction du château de la Bernarde. Prop., M. de Malaval ; entrepreneurs : maçonnerie, MM. Montagnon ; taille, M. Darbion ; charpente, MM. Vuillet et Brosse. En construction.

École du Bon-Pasteur. Construction. Prop., Société immobilière du Bon-Pasteur ; entrepr., M. Boucuret, maître maçon, rue Stella, 3. Toiture.

Hôtel du Nouvelliste. Prop., le journal le Nouvelliste ; entrepr., maçonnerie, M. Gigodot ; taille, M. Darbion. Rez-de-chaussée.

Rue de la Lône. Maison. Prop., M. Trouillet. 1^{er} étage.

Estressin (Isère). Construction d'une tour. Prop., M. Guillemaud.

Cabinet de M. MINCORGER, 1, rue Commandant-Dubois.

Transformation de la maison d'arrêt de justice de Lyon, 1^{er} et 2^e lot. Prop., département ; entrepreneurs : maçonnerie, M. Ch. Nann ; menuiserie, M. Pardon. En exécution.

Lieu dit de Champagne (5^e arrondissement). Construction d'un hôtel des Invalides du travail. Prop., la ville de Lyon ; entrepreneurs : maçonnerie, M. Nann ; charpente, M. Janin ; menuiserie, M. Martin ; plâtrerie, M. Sciaifle ; zinguerie, M. Audemard ; serrurerie, MM. Guer et Blanc. En exécution.

Cabinet de M. MONOT, 14, rue Laurencin.

Rue Sébastien-Gryphe, 121. Construction d'une maison de rapport. Prop., M. Lacroix, rue des Culattes, 17. Ravalement.

Rue de Trion, 43. Restauration d'un immeuble. Prop., M. Pelletier, rue de Trion, 43 ; entrepr., Favier, maçon, Girerd, menuisier ; Herba, peintre plâtrier. Travaux intérieurs.

Route de Vienne. Maison d'habitation. Prop., M. Bouchet, route de Vienne, 33 ; maçon. M. Bouchet ; charpente, M. Cramon ; plâtrerie peinture, M. Alasa ; ferblanterie, M. Mallet ; ciment, M. Moiroud. Toiture.

Quai du Vernay. Construction d'une maison. Prop., M. E. Trollet, rue de la Buire, 59 ; MM. Chomette frères, maçonnerie. 2^e étage.

Pralognan (Savoie). Construction d'un hôtel et ses dépendances, Hydrothérapie. Prop., M. J. Rolland, Brides-les-Bains. Entrepr., MM. Pédrine rères, à Moutiers (Savoie) ; maçonnerie, charpente, plâtrerie. Terrassement.

Cabinet de M. MOREAU, 5, rue Servient.

Rue des Remparts-d'Anisy, 46. Maison. Prop. et entrepr. Fondations.

Rue Chevreul, angle rue d'Avignon. Prop. entrepr., maçonnerie, M. Mériat ; pierre, M. Joseph Peju ; pierre blanche, M. Besson. 3^e étage.

Cabinet de M. Claudius PORTE, 27, rue Saint-Pierre.

Rue Vaubecour, angle rue Franklin. Prop., M. Chaize, cours Gambetta, 35. Entrepr. : maçonnerie, M. Chaize ; pierre de Villebois, M. Gat ; pierre blanche, M. Besson. Couverture.

Rue Franklin. Prop., M. Chaize, cours Gambetta, 35. Entrepr. : maçonnerie, M. Chaize ; pierre de Trept, M. Saint-Point, pierre blanche, M. Besson. Couverture.

Rue Malsherbe, 46. Construction d'une maison. Prop., M. Ferry. M. Boucuret, maçon ; M. Pomparat, pierre blanche ; M. Despeyroux, charpentier. 4^e étage.

Rue Servient, angle cours de la Liberté. Prop., M. Day, quai de la Guillotière, 17. Entrepr. : maçonnerie et charpente, M. Day ; Société des carrières de Villebois ; pierre de Tournus ; M. Jaugeon. Couverture.

Cabinet de M. RIPERT, 48, cours Morand.

Ville de Seyssel. Construction d'un hôpital inter-communal. Entrepreneurs, MM. Guellard frères à Ceyzérieux (Ain). Toiture.

Loire (Rhône). Construction d'une villa. Prop., M. Fillon. Entrepreneur, M. Lagoutte. 1^{er} étage.

Seyssel. Construction d'une villa. Prop., M. Depigney. Fondations.

Rue Notre-Dame. Construction d'une maison. Prop., M. Sabatier. Fondations.

BUREAUX D'INGÉNIEURS**MM. PAUFIQUE frères, rue de la Bourse, 33.**

Oullins. Dépôt des tramways. Construction d'une usine pour la traction électrique. Hall pour chaudières, machines, haute cheminée, etc., etc. Prop., Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon, 26, rue de la République. Achevement de la haute cheminée, bâtiments, couverture.

Oullins, rue du Perron. Construction d'une usine de tissage. Prop., MM. Perrot, Guiffroy et C^{ie}, fabricants de soieries, rue Mulet, 12 ; ingénieurs, MM. Buffaud et Tavian. Achevement, installation du chauffage.

Saint-Clair. Compagnie générale des eaux. Usine de Saint-Clair. Construction d'une haute cheminée, installation de quatre chaudières à vapeur et deux machines à vapeur. Prop., La Ville de Lyon. Installation des machines à vapeur.

Chemin de Rillieux (Montessuy). Compagnie générale des eaux, usine de Montessuy. Construction d'une haute cheminée, installation de trois chaudières à vapeur. Prop., Ville de Lyon. Construction des gaines de fumée et installation des chaudières à vapeur.

Exposition Internationale de Lyon. Installation de force motrice pour la traction électrique. Construction d'une haute cheminée. Installation de chaudières. Machines et travaux divers. G. Averly, concessionnaire. M. Georges Averly, ingénieur, 143, rue Garibaldi. Fondation de la salle des machines.

Chemin des Culattes, 68. Démolition et transfert de bâtiments et installations diverses. Prop., M. V. Cambon, ingénieur. Fondations du bâtiment, construction de la haute cheminée.

Angle des rues Vauban et Masséna. Construction d'un entrepôt. Prop., M. Neyret, rue Vauban ; Arguillère et Fraissenet, architectes, 28, quai Jayr. En exécution.

MM. BUFFAUD et TAVIAN, 27, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Passage Gay. Construction d'une tour métallique. Prop., Société anonyme de la Tour métallique de Fourvière ; maçonnerie et ciment, MM. Paufigue frères, 33, rue de la Bourse. Montage des parties métalliques, MM. Patiaud-Lagarde et C^o, constructeurs et entrepreneurs, boulevard de la Part-Dieu.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 13 novembre 1893. — Sous-préfecture de Villefranche. Travaux du chemin de grande communication n° 4 bis. Montant des travaux 27.000 fr. Adjud. M. Audjadier, à Belleville, à 1 p. 100 de rabais.

Ain. — 19 novembre 1893. — Mairie d'Onclieu. Etablissement de fontaines. Montant des travaux, 12.774 fr. 75 Adjud., MM. Bely et Ravier, à Resinand, à 22 p. 100 de rabais.

Ain. — 19 novembre 1893. — Mairie de Lalleysiat. Travaux communaux. Montant des travaux, 1.989 fr. 04. Adjud. M. Auguste Vincent, à Champdor, à 23 p. 100 de rabais.

Ardeche. — 15 novembre 1893. — Mairie d'Annonay. Amélioration de la montée de la Cote et de la Cote de Faya. Montant des travaux, 7.500 fr. Adjud. M. Abel Chauveinc, à Annonay, à 17 p. 100 de rabais.

Cote-d'Or. — 18 novembre 1893. — Mairie de Dijon. Démolition et enlèvement de matériaux des bâtiments situés à l'angle des rues Jean-Jacques-Rousseau et Saint-Martin. Montant des travaux, 3.000 fr. Adjud. M. Philippe Guyot, à Dijon, rue Parmentier, à 3,11 p. 100 de rabais.

Drôme. — 23 novembre 1893. — Hôtel de ville de Crest. Ferme des droits communaux pour deux ans. Adjud. M. B. Bernard, 15, rue des Snerres, à Arles. 1° droits d'octroi à 25 000 fr. 2° droits de locations des places aux foires et marchés, 1.358 fr. 3° droits d'abattoir, 678 fr. 4° droits de pesage, de mesurage et de jaugeage, 2.263 fr.

Drôme. — 21 novembre 1893. — Mairie de Bourg-de-Péage. Adjudication de la ferme d'octroi. Mise à prix, 15.000 fr. Adjud. MM. Jules Gras, à Tarascon-sur-Rhône, à 15.020 fr.

Isère. — 19 novembre 1893. — Mairie de la Combe-de-Lancey. Rectification du chemin vicinal n° 1 entre Mas Julien et Boussant sur 1073 m. 17. Montant des travaux, 7.800 fr. Adjud. M. Baret, à Villard-Bonnet, à 27 p. 100 de rabais.

Jura. — 20 novembre 1893. — Hôtel de ville de Poligny. 1° Commune de Sirod. Construction d'un presbytère. Montant des travaux, 20.507 fr. 88. Adjud. M. Félix Masseron, à Morez-du-Jura, à 10,27 p. 100 de rabais. — 2° Commune de Gramans. Réfection du clocher et travaux à l'église. Montant des travaux 8.543 fr. 50. Adjud. M. Joseph Lechthaler, à Arbois, à 8,47 p. 100 de rabais. — 3° Commune de Poligny. Réparation à la fontaine monumentale. Montant des travaux 2.095 fr. 65. Adjud. M. Emile Mathiou, à Poligny, adjud. au prix du devis.

Jura. — 20 novembre 1893. — Ville de Polgny. Restauration du collège Grévy. Adjud. M. Joseph Lechthaler, à Arbois, à 12,47 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 21 novembre 1893. — Préfecture de Clermont. Chemins vicinaux. Chemin d'intérêt commun n° 27. Montant des travaux 15.000 fr. Adjud. M. Gabriel Petit, à Rougnot (Creuse), à 23 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — 11 décembre. — A 2 heures. Manufacture des tabacs de Lyon. Fournitures diverses pour l'année 1894. 1° lot houille, 2° lot coke et charbon de bois, 3° lot épicerie, droguerie, huiles et couleurs, 4° lot toiles, 5° lot cuirs et peaux, 6° lot cercles et dagues, 7° lot bois d'emballage et de travail, 8° lot osier, 9° lot fourniture de bureaux.

Renseignements, cahiers des charges et types dans les bureaux de la manufacture à Lyon.

Rhône. — 15 décembre. — A 2 heures, mairie de Lyon. Construction de chaussées en pavés d'échantillon. 1° Pavage en pavés de demi échantillon de granit, de la place Morel, et en pavés d'échantillon de granit, boulevard de la Croix-Rousse, entre les deux funiculaires. Montant des travaux 41.416 fr. 80. Cautionnement 2.000 fr. — 2° Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue d'Auvergne, entre la rue Sainte-Hélène et la place d'Opère, et rue de Jarente, entre la rue d'Auvergne et la rue Saint-Joseph. Montant des travaux 25.898 fr. 56. Cautionnement 1.300 fr. — 3° Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue Montesquieu, entre la rue de Marseille et l'avenue de Saxe. Montant des travaux 33.322 fr. 60. Cautionnement 1.600 fr. — 4° Pavage en pavés d'échantillon de granit, rue du Chapeau-Rouge, rue et place du Marché, et en pavés de demi-échantillon de granit, rue Saint-Alexandre. Montant des travaux 19.897 fr. Cautionnement 1.000 fr. — 5° Pavage en pavés d'échantillon de granit, rue Tête-d'Or, entre le cours Morand et le boulevard du Nord. Montant des travaux 37.410 fr. 75. Cautionnement 1.800 fr.

Devis et cahier des charges à la mairie, première division, bureau des travaux.

Ain. — 10 décembre 1893, 2 h. — Mairie de Confrançon. Construction d'école au hameau des Pigots. Montant des travaux, 11.255 fr. Cautionnement, 560 fr.

Renseignements à la mairie.

Ain. — 10 décembre 1893, 3 h. — Mairie de Giron. Construction du chemin vicinal n° 4 sur 1386 mètres. Terrassement, maçonnerie et empierrement. Montant des travaux 5.061 fr. 82. Somme pour imprévu, 288 fr. 18. Cautionnement, 200 fr.

Renseignements dans les bureaux de la mairie.

Ain. — 10 novembre 1893, 2 h. — Mairie de Pont-de-Weyle. Adjudication du bail à ferme des droits de place pour 1891, 1895, 1896. Mise à prix, 2.800 fr.

Bouches-du-Rhône. — 12 décembre. — A 3 heures, Manufacture des tabacs, à Marseille. Fournitures diverses pour l'année 1894.

Renseignements, cahier des charges et types dans les bureaux de la manufacture des tabacs et de la manufacture d'allumettes à Marseille, au Prado.

Doubs. — 9 décembre 1893, 10 h. — Hôtel de ville de Besançon. Travaux de construction, de réfection et d'entretien des chaussées pavées et macadamisées (intra muros). Les travaux d'entretien sont évalués à 7.500 fr. par an. Les travaux de construction ne sont pas évalués.

Renseignements, plans devis et cahiers des charges dans les bureaux de la voirie à l'hôtel de ville de Besançon.

Haute-Loire. — 16 décembre 1893, 3 h. — Mairie du Puy. Droits de l'octroi municipal pendant trois ans. Mise à prix, 240.000 fr. Cautionnement provisoire, 10.000 fr. avant l'adjudication. Cautionnement définitif, 40.000 fr.

Renseignements dans les bureaux de la mairie.

Jura. — 9 décembre 1893, 10 h. — Sous-préfecture de Saint-Claude. Travaux communaux. 1° Commune de Valfin. Réfection d'un pan de couverture de l'église. Estimation des travaux, 925 fr. 74. — 2° Commune de Viry. Fourniture de pierre cassée pour l'entretien des rues du village et construction de rigoles pavées. Estimation des

travaux, 924 fr. En dehors les honoraires des agents ayant dressé les devis et les sommes à valoir pour imprévus.

Loire. — 2 décembre 1893, 11 h. — Chemin vicinal 12. Rectification entre la rue de la Paix et le chemin vicinal actuel sur 401 m. 17, à Saint-Etienne. Construction de deux tabliers métalliques de 38 m. 70 et de 6 m. au-dessus de la ligne du chemin de fer de Saint-Georges-d'Aurac à Saint-Etienne et du chemin du puits Châtelus, aux abords de la gare du Clapier. Pont sur la voie ferrée. Aciers, 125.57 k à 0,42. Mont., 43.061 fr. 31. Fers et fonte, 11.364 k à 0,34. Mont., 3.863 fr. 76. Plomb, 200 k à 0,60. Mont., 120 fr. Pont sur le chemin du puits Châtelus. Aciers, 7.785 k à 0,42. Montant, 3.269 fr. 70. Fers et fonte, 2.511 k à 0,34. Mont., 853 fr. 74. A val., 831 fr. 46. Total 52.000 fr. Caut., 1.400 fr.

Renseignements dans les bureaux de l'agent voyer en chef.

Loire. — 12 décembre 1893, 10 h. 1/2. — Sous-préfecture de Roanne. Travaux de chemins. — 1° lot. Chemin d'intérêt commun n° 42. 1° Commune de Saint-Priest. Construction entre la gare de Vendranges et la limite de cette commune sur 1.559 m. Terrassements, 3.242,90. Maçonnerie, 639,93. Chaussée, 3.061,40. Somme à valoir, 455,77. Mont., 7.400. — 2° Commune de Vendranges. Construction entre la limite de Saint-Priest et le bourg de Vendranges sur 1763 mètres. Terrassements, 2.395,40. Maçonneries, 803,63. Chaussée, 4.025,10. Somme à valoir, 475,87. Mont., 7.700. Total, 15.400. Caut., 500 fr. — 2° lot. Chemin d'intérêt commun n° 49. Elargissement et rectification vers chez Ligout. sur 751 mètres (territoire de Violay). Terrassements, 1.385,38. Maçonneries, 1.124,46. Chaussée, 354,55. Somme à valoir, 235,61. Total, 3.700. Caut., 150 fr.

La communication des pièces du projet aura lieu dans les bureaux de M. l'agent voyer d'arrondissement de Roanne, tous les jours non fériés, de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures.

Loire. — 16 décembre 1893, 10 h. — Sous-préfecture de Monbrison. Travaux de chemins. 1° lot. Commune de Saint-Bonnet-le-Courreau. Chemin d'intérêt commun n° 1. de Viscomtat à Saint-Symphorien-sur-Coise (annexe par Grandris). Construction du chemin entre le pont de la Pierre et le chemin rural du Genetey, sur une longueur de 137 mètres. Terrassements, 7.427,41. Ouvrages d'art, 664,97. Chaussée, 2.048,80. Somme à valoir, 358,82. Total, 10.700. Caut., 350. — 2° lot. Commune de Saint-Jean-Soleymieux. Chemin d'intérêt commun n° 7, de la Chaume à Violay. Rectification du chemin à l'entrée du bourg de Saint-Jean-Soleymieux; sur une longueur de 391 m 77. Terrassements, 3.018,52. Ouvrage d'art. 1.064,26. Chaussée, 2.040,82. Démolition de murs de clôture et de propriété bâtie, 342,20. Somme à valoir 394,10. Total, 6.800. Caut., 250. — 3° lot. Commune de Bari. Chemin d'intérêt commun n° 13. d'Ambert à Chambost. Construction du chemin entre le hameau du Montet et le bourg de Bard, sur une longueur de 1.77 m. 80. Terrassements, 1.799,02. Ouvrages d'art, 627,37. Chaussée, 4.321,71. Somme à valoir, 571. Total, 7.300. Caut., 225. — 4° lot. Commune de Saint-Bonnet-le-Courreau. Chemin d'intérêt commun n° 20, de Saint-Nicolas-des-Biefs à Boën et Ambert. Construction du chemin entre le bourg de Saint-Bonnet-le-Courreau et le col de la Pelletière (limite de Marroux), sur une longueur de 5.457 m 76. Terrassements, 15.407,35. Ouvrages d'art. 3.84,01. Chaussée, 6.122,03. Somme à valoir, 1.056,61. Total, 26.000. Caut., 900. — 5° lot. Commune de Rozier-en-Donzy. Chemin d'intérêt commun n° 27, de Vivans à Chambost (embranchement sur Civeny et Pouilly-les-Feurs). Elargissement du chemin entre le bourg de Rozier-en-Donzy (maison veuve Mollon) et la Croix-Noger, sur une longueur de 750 m 10. Terrassements, 2.640,66. Ouvrages d'art, 199,95. Chaussée, 1.815,93. Somme à valoir, 123,76. Total, 4.800. Caut., 150. — 6° lot. Commune de Chalmazel. Chemin d'intérêt commun n° 55 de Boën à Olliviers. Construction du chemin entre le hameau de la Chais- et le Couarde, sur une longueur de 180 m. 82. Terrassements, 3.879,44. Ouvrages d'art, 440,91. Chaussée, 2.584,48. Somme à valoir, 594,68. Total, 7.500. Caut., 300. — 7° lot. Commune de Chalmazel. Chemin d'intérêt commun n° 55, de Boën à Olliviers. Construction du chemin entre la section ouverte par prestations en 1881 et le chemin de la Gardonnanch, sur une longueur de 1325 mètres. Terrassements, 4.388,91. Ouvrages d'art, 306,69. Chaussée, 1.830,30. Somme à valoir, 276,10. Total, 6.800. Caut., 300 fr.

Chaque concurrent sera tenu de présenter un certificat de capacité délivré depuis moins de trois ans et visé huit jours avant l'adjudication par M. l'agent voyer de l'arrondissement de Monbrison. Renseignements dans les bureaux.

Loire. — 10 décembre 1893, 2 h. — Mairie de Saint-Galmier. Ferme des octrois et des droits de place pendant 1894, 1895, 1896.

Renseignements à la mairie.

Loire. — 3 décembre 1893, 11 h. — Mairie de Saint-Bonnet-des-Quarts. Construction d'une école à Saint-Bonnet-des-Quarts. Montant des travaux avec imprévu, 24.421 fr. 70. Cautionnement, 700 fr.

Renseignements à la mairie.

Puy-de-Dôme. — 6 décembre 1893. — A 2 heures. Manufacture des tabacs de Riom. Fournitures diverses pour 1893. — 1° lot houille 275.000 kilogrammes. — 2° lot coke de gaz 110.000 kilogrammes. — 3° lot épicerie, droguerie, huiles et couleurs. — 4° lot toiles. — 5° lot cuirs et peaux. — 6° lot cercles et dagues. — 7° lot bois d'emballage et de travail. — 8° lot osiers. — 9° lot fournitures des bureaux.

Cahier des charges et types à la manufacture de Riom.

Saône-et-Loire. — 4 décembre 1893, 2 h. — Mairie de Chalou. Améliorations matérielles à exécuter au collège des garçons. Montant des travaux, 3.271 fr. 16. Somme pour imprévu, 327 fr. 11.

Renseignements, plans, devis et cahier des charges dans les bureaux de la mairie.

Savoie. — 9 décembre 1893, 10 h. — Préfecture de Chambéry. Travaux de chemins. 1° lot. Chemin d'intérêt commun. Aix-les-Bains. Chemin n° 30 d'Aix au Bourges. Construction de trottoirs, avenue de Tresserve entre le passage à niveau et le Tillet. Montant des travaux, 5.920 fr. 66. A valoir pour imprévu, 79 fr. 34. Cautionn., 200 fr. Dernier délai pour l'achèvement des travaux, 30 avril 1894. — 2° lot. Ch. vicinaux ordinaires. Aix-les-Bains, chemin n° 4 du Biolley par Marlioz. Rectification entre Marlioz et le Biolley. Longueur, 1070 mètres. Montant des travaux, 9.172 fr. 62. A valoir pour imprévu, 527 fr. 24. Cautionnement, 330 fr. Dernier délai pour achever les travaux, 30 avril 1894. — 3° lot. Aix-les-Bains. Chemin n° 4 du Biolley par Marlioz. Etablissement d'un canal collecteur dans la traversée du village de Marlioz. Montant des travaux, 1.801 fr. 46. A valoir pour imprévu, 108 fr. 51. Cautionnement, 70 fr. Dernier délai pour l'achèvement des travaux, 30 avril 1894. — 4° lot. Aix-les-Bains. Chemin n° 16 dit du Biolley. Rectification entre les chemins vicinaux ordinaires n° 9 d'Aix-les-Bains et n° 7 de Drumettaz Clarafond. Longueur, 1611 mètres. Montant des travaux, 14.447 fr. 62. Imprévu, 1.052 fr. 84. Cautionnement, 520 fr. Dernier délai pour l'achèvement des travaux, 30 avril 1895.

Renseignements dans les bureaux de la préfecture.

Tunis. — 23 décembre 1893, 10 h. — Direction générale des travaux publics à Tunis. Route de Tunis au Kef. Construction d'un tablier métallique de 71 m. 59 de longueur à la traverse de l'Oued-Tessa. Montant des travaux, 1.193 fr. 94. Imprévu, 5.605 fr. Cautionnement, 3.500 fr.

Le certificat de capacité doit être visé dix jours avant l'adjudication par M. Bidaut, ingénieur en chef à Tunis.

Renseignements : 1° dans les bureaux de la direction générale des travaux publics à Tunis; 2° dans ceux du Ministère des travaux publics à Paris.

ÉTRANGER

Chil. — 30 décembre 1892. — Hôtel de Ville de Santiago. Entreprise de éclairage électrique de Santiago.

Renseignements, devis, cahier des charges, au ministère du Commerce et de l'Industrie à Paris, 80, rue de Varenne (direction du commerce extérieur).

Pays-Bas. — 16 décembre 1893. — Ministère des Colonies à La Haye. Etablissement d'une tranchée entre la rivière de Solo et la mer de Java. Montant des travaux 5.405.000 florins holland.

Roumanie. — 12 décembre 1893, 4 h. — Ministère des travaux publics à Bucharest, et préfecture de Galatz. Port de Galatz. Construction d'un perré entre le vieux quai et la descente Bosca. Travaux estimés à 353.030 fr. 33.

Renseignements, plans, devis, cahier des charges : 1° à Bucharest, au ministère des travaux publics; 2° à la préfecture de Galatz.

Roumanie. — 1^{er} janvier 1894. — Administration des chemins de fer à Bucharest. Etablissement des ouvrages d'art pour la section de Dorohoc à Jassy. Montant des travaux 1 600.000 fr.

Renseignements à Bucharest, à l'administration des chemins de fer de l'Etat.

IMPRIMERIE PITRAT AINÉ

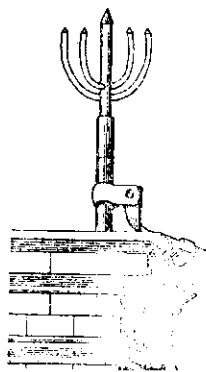
Alexandre REY, Successeur

Bureaux et Ateliers : 4, rue Gentil, LYON

TYPOGRAPHIE LITHOGRAPHIE TAILLE-DOUCE

Éditions ordinaires et de luxe	↑	Albums industriels et de luxe
Impressions pour les Administrations le Commerce et la Banque	↑	Impressions Lithographiques en tous genres
Prospectus, Circulaires	↑	Têtes de lettres
Thèses	↑	Factures et Mandats
Catalogues et Tarifs	↑	Cartes d'adresse
Rapports et Statuts	↑	Photographie et Zincographie
Affiches en noir et en couleurs	↑	Reproductions artistiques

JOURNAUX — PUBLICATIONS PÉRIODIQUES ET ILLUSTRÉES



Paratonnerres Economiques

A COURTES TIGES ET A POINTES MULTIPLES

Système brevetés S. G. D. G. adopté par la commission technique du département du Rhône pour l'asile des aliénés de Bron.

DÉLOGÉ ET TOURNIER

CONSTRUCTEURS

6 et 8, rue de Fleurieu, Lyon

La plus forte récompense obtenue à l'Exposition Industrielle de SAINT-ETIENNE, 1891.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

Et autres Marchandises en gros sur la place de Lyon.

— COTIS D'ACCISE EN SUS —

MÉTAUX		les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	120	»	»
— en planche rouge	135	»	»
— — — jaune	130	»	»
Étain Banca en lingots	231	»	»
— Billiton	240	»	»
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	28	»	»
— ouvré : tuyaux et feuilles	30	»	»
Zinc fondu 2 ^e fusion	42	»	»
— laminé en feuilles. Vieille montagne	59	»	»
— — — Autres marques	58	»	»
Fer laminé 1 ^{re} classe	17	»	18
Fer à double T, AO	17	»	18
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	20	»	21
Mercure le kilo	5 55	5	50

HUILES MINÉRALES

	l'hectolitre	
Huile de pétrole	28	»
— de schiste	34	»
Essence minérale	32	»

HUILES VÉGÉTALES

	les 100 kil.	
Huile d'olive extra suivant provenance	180	190
— — surfine	175	»
— — fine	157	»
— commune, lampe	96	»
— de noix	160	»
— d'arachide surfine	101	»
— de sésame surfine	90	»
— — à brûler	66	»
— de colza brute indigène	63	»
— — épurée	67	»
— de lin	60	»

DROGUERIE

	les 100 kil.	
Alun épuré	22	23
— ordinaire	16	17
Essence de térébenthine	75	80
Sel de soude à 80°	24	25
Chlorure de chaux de 100 à 110°	25	26
Acide acétique des arts 40 0/0	31	32
— chlorhydrique	9	10
— nitrique 36°	33	35
— sulfurique 66°	10	11
— tartrique	255	265

SPRITUEUX (EN ENTREPOT)

	l'hectolitre	
Esprit 3/6 Béziers à 83°	82	85
— de marc	62	64
— Nord fin à 93 degrés	42	»
— — extra-fin	43	»
— de grains	50	60
— mauvais goût	39 50	40

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imp. PITRAT A. Rey successeur, 4, rue Gentil. — 7522

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

CANCALON FRANÇOIS. Entrepôt central et direction à ROANNE, rue de l'Entrepôt, 47, 49. Dépôt de Lyon, cours Gambetta n° 1. Entrepôt de Saint-Etienne, rue de la République, 55. Tuiles garanties contre le vent et la gelée, de tous systèmes et toutes dimensions. Briques. Carreaux ordinaires rouges et carreaux fantaisie. Tuyaux grès et tuyaux poterie. Fontaines, ornements divers. Grande fabrication des tuiles cannelées n° 2, terre molle, dites tuiles indestructibles employées avantageusement dans les montagnes. 50 années d'épreuves.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepoteur, J. GUICHARD Fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON.

FAVRE FRER S. quai de Serin, 50, 51, 52. Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et ciments. — Carreaux de Verdun.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. Lyon. — spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtiments. Seuls représentants à Lyon de la Cie des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Carreaux de Verdun.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

SINGLY (P. DE) & C^{ie}. Tuyaux en tôle et Bitume à joints précis pour conduites de Gaz et d'Eau. Tuyaux galvanisés, B. S. G. D. G. pour irrigations, submersions des Vignes. Chauffage. Tuyaux noirs ou galvanisés pour cheminées, conduites de Turbines, etc. Petite chaudronnerie. Siège social Paris, 196, rue d'Allemagne. Succursale et usine à Lyon, 287, cours Gambetta. Directeur, J. E. GAILLIARD, ingénieur des Arts et Manufactures.

GAY, MATHIEU ET CHEVROT, rue de Marseille, 64, seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat pour Lyon et la banlieue, Portland de Peiloux, du Val bonnais. Virieu-le-Grand et de Pochet de Saint-Rambert, Ciments de Grenoble, chaux lourdes et de Bourgoin. Lept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et latès Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. Expéditions France et étranger.

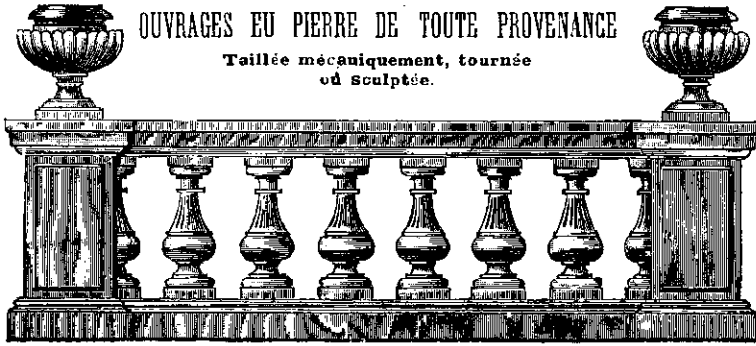
Annonces : AGENCE FOURNIER, rue Confort 14.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE
Taillée mécaniquement, tournée
ou sculptée.

ENVOI FRANCO DE L'ALBUM

Miroiterie, Sculpture, Décoration, Meubles d'art
FLACHAT, COCHET & C^{IE}
LYON

10-11, quai de la Guillotière, et 4, rue Dunois

PRODUITS SPÉCIAUX POUR VITRAGES

Glaces et Verres à Vitres, Glaces brutes de 12" et Verres à reliefs
de 5" à 6" d'épaisseur, Dalles brutes et Dalles quadrillées pour Larmiers et Planchers
lumineux, Tuiles en Verre, etc., etc.

FAIENCES DÉCORATIVES

pour revêtements de Vestibules, Salles de Bains, Cheminées, Calorifères, etc., etc
DORURE POUR MEUBLES & BATIMENTS

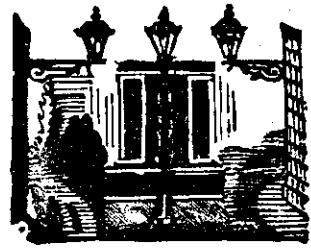
TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS
GENRES
Pour la Ville et le Dehors

Maison GUITTA Fils

FATOU-GUITTA Succ^{ie}
Rue de Savoie, 12, et place des Célestins, 2

GROS VERRES À VITRES DÉTAIL

Verres du Nord, Verres de Couleurs
Tuiles en Verre. Dalles pour sous sol, Verres
striés et losanges de Saint-Gobain
Verres anglais et Vitraux d'appartement



ECLAIRAGE PUBLIC

DES
COMMUNES QUI N'ONT PAS DE GAZ
MAISON SPÉCIALE
Tarif-Album sur demande. Éclairage par
le Gaz et la Métr.

Jules JANIN fils, à LYON (Villette)

COMMIS GÉOMÈTRE

demande emploi. S'adresser à l'agence Fournier,
n° 931

ARCHITECTE

chef de service de l'Administration jeune et
actif s'associerait avec architecte de Lyon
ayant clientèle sérieuse, désireux de céder la
direction de son cabinet qu'on acquerrait au
besoin (adr prop. Agence Fournier, 9314.

Compagnie des Grès français de Pouilly-sur-Saône

TUYAUX EN GRÈS

VERNISSÉS INALTÉRABLES

Résistant aux plus hautes Pressions et aux Acides, pour Conduites d'eau et d'acide, Égouts, Descentes de Cabinets, etc.

FAVRE FRÈRES

SEULS CONCESSIONNAIRES

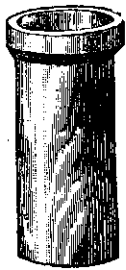
50, 51, 52, quai de Serin

LYON

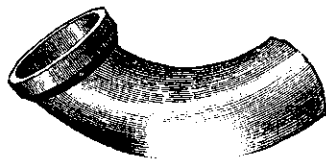
MÉDAILLE D'OR

A l'Exposition Universelle de Paris 1889

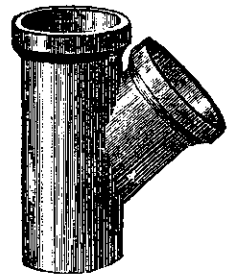
La plus haute Récompense accordée aux fabricants français et étrangers dans cette industrie



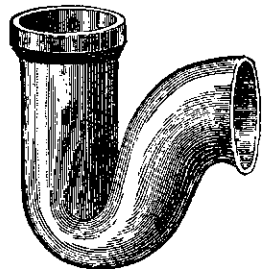
TUYAU



COUDE



CULOtte SIMPLE



SIPHON